

Kigali-Rwanda

1 doc  
5 P.

Individual.

Correspondance

2 Aout 1980

HAMUD - HASSAN  
IMPORTATEUR  
B. P. 653  
KIGALI - RWANDA

22/9/80

(Limonaderie)  
M. J. G. Industrialisation

R. C. A 0645  
B. C. R. 1921  
B. K. 213  
Tel. 5920

A.

Date : 78-9-80  
No Class : 15782/0967

KIGALI, le 16 septembre 1980

N/ Réf. 00051/H.H./A.K./80

V/ Réf.

Objet : Projet de Limonaderie

Monsieur le Ministre  
de l'Economie et du Commerce  
Kigali.

Monsieur le Ministre,

Suite à la lettre qui vient de nous être envoyée par la Fimme PEPSICO dont nous vous envoyons photocopie, nous nous permettons de nous adresser auprès de votre haute bienveillance en vue de vous exposer quelques données concernant notre projet de Limonaderie comme ci-après :

- Lorsque nous vous avons soumis le dossier dudit projet, le taux des prix avec lesquels nous avons fait nos études de faisabilité, reste le même jusqu'à ce jour alors que nous avons dépassé le délai prévu.
- À savoir que nos fournisseurs à qui nous comptons la fourniture des machines, des bouteilles et leurs casiers vides ainsi que des matières premières se rapportant à la Limonaderie vont aussi augmenter les prix suite à la durée du temps et la hausse des prix qui se fait partout actuellement dans tous les marchés du monde.
- Nous tenons en outre de vous informer que nous sommes jusqu'à présent prioritaires dans les deux territoires du Rwanda-Burundi d'avoir l'agrément de la Fimme PEPSICO pour exploiter de leurs produits car, les responsables de cette même Fimme sont déjà venus sur place et ont estimé l'emplacement de notre parcelle prévu pour la construction de la future usine.
- Dans le cas où nous ne pourrions pas obtenir l'autorisation d'exploitation de votre part de cette Limonaderie avant l'échéance du mois d'octobre 1980, nous serons obligés de recommencer à faire des nouvelles études puisque tous les prix seront déjà augmentés.
- C'est pourquoi nous vous demandons recours de votre bienveillance de vous en occuper avec bonne diligence afin que nous puissions obtenir dans les meilleurs délais possibles une solution de votre convenance.

.../...

(Suite)

- Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions de croire,  
Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très  
distinguée.

HAMUD HASSAN.

P.o

✓ Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre du Plan  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Finances  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture  
et de l'Elevage  
KIGALI.
- Monsieur le Gouverneur de la Banque  
Nationale du Rwanda  
KIGALI.
- Monsieur le Directeur Général de la  
Banque Rwandaise de Développement  
KIGALI.



POST OFFICE BOX 10221  
NAIROBI KENYA  
CABLES: PEPSAFRICA  
TELEPHONE 23627  
TELEX 22052

AFRICA AREA

12th September, 1980

Mr. Hamud Hassan,  
B.P. 653,  
Kigali

RWANDA

Dear Hamud,

It is absolutely imperative your lawyer contact immediately the Ministry incharge of granting the license you require. He has to use as arguments for the urgency that the machine supplier as well as bottle and crates supplier, are no longer prepared to hold the prices used for the financial study submitted to the government. The longer the delay in granting the license, the higher the investment will be, the lower the return on investment, and the longer the pay-back period.

I am convinced that if some pressure can be exercised, you will obtain your bottling license without any further, unnecessary delay.

The receipt of the governmental green light will create new jobs. Also black-market activities will cease to exist, which is to benefit of the Rwandese people, since they will no longer be required to pay in excess of the actual value.

Another need for urgency is that our company can no longer be held to its agreement not to negotiate with other parties for the territories of Rwanda and/or Burundi unless you come up with the license before October 10th, 1980.

After our visit the final layout of the bottling line and warehouse has been agreed upon.

.../2

